

De : [Responsable Accés](#)
A : [REDACTED]
Objet : Demande d'information | Dossier 2024-10446
Date : 11 mars 2024 14:18:41
Pièces jointes : [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED],

La présente donne suite à votre demande d'accès à l'information reçue le 12 février 2024, laquelle était rédigée ainsi :

« La copie de toutes factures libellées au nom du cabinet ministériel depuis le 1^{er} novembre 2022; »

Et ayant fait l'objet de précisions le 13 février 2024 :

- Précisions concernant la période visée : 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023 (année financière);
- Précisions concernant le terme cabinet : le ministre et les membres de son cabinet;
- Précisions concernant le type de facture : facture de repas, factures d'alcool, frais engagés dans le cadre de fêtes, de festivités ou lors de déplacements, frais de nettoyeur (nettoyage à sec).

Conformément à l'article 47 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1) (« Loi sur l'accès »), nous vous informons que le ministère des Finances détient des documents relatifs à votre demande.

En premier lieu le Ministère vous informe que, lors des déplacements, le ministre et les membres du cabinet ont droit à l'indemnité forfaitaire prévue à l'article 13 de la Directive sur les frais remboursables lors de déplacements et autres frais inhérents. Les pièces justificatives sont fournies par les membres du cabinet lorsqu'ils sont en déplacement et sont consignées dans le seul but de recevoir l'indemnité forfaitaire prévue à l'article 13 de la Directive. Elles ne sont pas incluses et ne sont pas comptabilisées par le Ministère.

https://www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/secretariat/Directive_frais_remboursables.pdf

En deuxième lieu, pour 2023, neuf membres du cabinet ont eu droit à l'allocation de séjour tel que prévu à l'article 28 de la Directive 1.3.4.2 du Recueil des politiques de gestion. Le détail de la Politique est disponible sur le site Web du Secrétariat du Conseil du trésor <https://www.rpg.tresor.qc.ca/fileadmin/documents/pdf/1-3-4-2.pdf>

En troisième lieu, vous trouverez, ci-joint, un document de 18 pages avec les renseignements demandés. Notez que le Ministère ne rembourse pas l'alcool qui figure sur les factures. Les montants sont déduits des factures. Le ministre des Finances n'a pas réclamé de remboursements pour des frais de restaurants pendant la période visée. En ce qui concerne les factures de nettoyage à sec, celles-ci incluent le linge utilisé pour les cuisines du bureau du ministre et de la sous-ministre. Certains renseignements sont caviardés puisqu'il s'agit de renseignements personnels. Ils sont donc protégés en vertu des articles 54 et 55 de la Loi sur l'accès.

Notez que les frais relatifs à l'hébergement et à la réception qui a suivi le dépôt du budget ainsi que les frais liés aux déplacements à l'étranger ont été diffusés dans le site web du MFQ. Nous vous invitons à consulter les sections suivantes :

- Frais de réception :
https://www.finances.gouv.qc.ca/documents/AccessInfo/fr/AINFR_21_Frais_accueil_2023-01a03.pdf
- Frais de déplacement :
https://www.finances.gouv.qc.ca/documents/AccessInfo/fr/AINFR_18_Deplacement_Canada_Etranger_2023_04a06.pdf

Si vous désirez contester cette décision, il vous est possible de le faire en vous adressant à la Commission d'accès à l'information dans les trente (30) jours suivant la date de la présente décision. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Je vous prie de recevoir, [REDACTED], l'expression de mes sentiments distingués.

David St-Martin

Directeur général

Responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels

**Direction générale de l'organisation du budget,
de l'administration et du secrétariat**

Ministère des Finances

390, boulevard Charest Est, 8^e étage

Québec (Québec) G1K 3H4

Tél.: 418 643-1229

www.finances.gouv.qc.ca



CAFE DU CROCHET PERCHE
 203, ST-JOSEPH EST
 QUEBEC, QC (418) 640-0597

21:04:30 Mer., 13 Avril 2022
 #367477 INLA 7 -1, 2

1 PAIN FESSI 5.00
 1 PATISSIERE 15.00
 1 CRABE 22.00
 1 PENTADE 18.00
 1 BJUDIN 30.00
 NOURRITURE \$90.00
 1 VR MACON CHAINTRE 13.00
 1 VR MONTEPULCIANO 9.00
 VINS \$22.00

SOUS-TOTAL \$112.00
 TPS \$5.60
 TVQ \$11.17
TOTAL \$128.77

Pourb. sugg 15 % \$16.80

TPS #140543315R10001
 TVQ #1017717673100001
 2 Clients

NUMEROUS DE SERIAL
 PAR: 5616

TPS \$5.60 TVQ: 11.17 \$

Total : 128.77 \$

FACTURE REVERSE

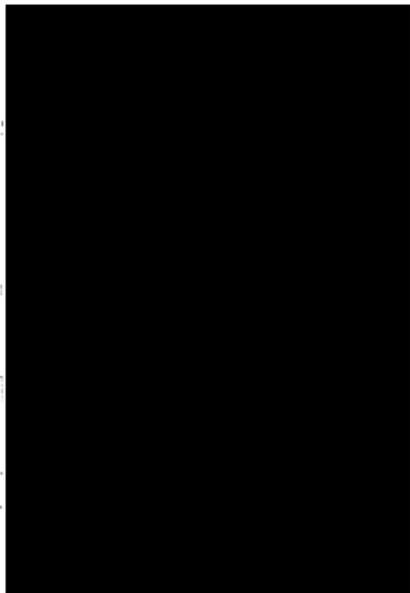
Remplir 2 factures déjà produites

LE CAFE DU CROCHET PERCHE INC.
 203, RUE SAINT-JOSEPH EST
 V # 5616

148,09
 - 29,08

 119,01\$

22,00 + taxes =
 25,29\$ + 15% pourboire
 = 43,79 =
 29,08\$



13.00
 8.50
 21.50
 1.08
 2.14
 24.72
 + PB 3.23
 27.95



85.31
 - 27.95
 57.36

SAPRISTI.CA
 1001, RUE ST-JEAN
 QUEBEC TEL. 418-692-2030

13:28:31 Mer., 25 Mai 2022
 #688298 TBL# 210-1, 2

~~1 VR. Boz PG RUFFI \$13.00~~
 1 TARTARE SAUMON \$24.00
 1 PZ. FANTASIA \$20.00
 1 PINTE CREAM ALE \$8.50

SOUS-TOTAL \$65.50
 TPS \$3.28
 TVQ \$6.53

TOTAL \$75.31

TPS #849764709RT0001
 TVQ #1218220131 TQ0001
 2 Clients

[Redacted] RVI
 - 27.95

MERCI
 A LA PROCHAINE
 SAPRISTI BISTRO-BAR

TPS: 3,28 \$ TVQ: 6,53 \$
Total : 75,31 \$
 FACTURE ORIGINALE

[Redacted]
 SAPRISTI ST-JEAN
 1001, RUE SAINT-JEAN QUEBEC
 ↑ → Ⓜ Ⓝ Ⓟ Ⓡ Ⓢ Ⓣ Ⓤ Ⓥ Ⓦ Ⓧ Ⓨ Ⓩ

Merci pour votre commande, Philippe

Voici votre reçu de Royal Tandoni et d'Uber Eats

Total **226,56 \$**

5	Naan Kuicha À L'oignon / Naan Kuicha With Onion	20,00 \$
1	Agneau Vindaloo / Lamb Vindaloo	13,95 \$
3	Naan	11,25 \$
1	CC	70,95 \$
Quantité / Quantity Pour 3 Personnes / For 3 people 21,00 \$		
1	AA	68,95 \$
Quantité / Quantity Pour 3 Personnes / For 3 people 21,00 \$		

Sous-total	185,10 \$
Frais de Service	4,00 \$
Frais de Livraison	0,99 \$
Taxes	28,47 \$
Pourboire	8,00 \$

Paiements

 **226,56 \$**

Vous avez passé commande chez Royal Tandoni

Prise en charge à l'adresse suivante :

1744 1re Avenue, Quebec, QC G1L 3L7, CA



CHECK # 114566 DATE 10/19/22
NAME [REDACTED] TIME 1:34PM
***** DUPLICATE CHECK *****
TRANSACTION # [REDACTED]
=====

-- RESTAURANT : [REDACTED] --

SEAT#	ITEMS ORDERED	AMOUNT
3	GENERAL TAO POULET	9.45
	LE CONSTRUCTEUR	8.95
	Aj Macho	1.25
	SUISSE AUX CHAMP	8.95
	Aj Macho	1.25

SUBTOTAL 29.85
T.P.S. 1.49
T.V.Q. 2.98

34.32

TOTAL 34.32

S-FOOD 29.85
T.P.S. 1.49
T.V.Q. 2.98

TOTAL DUE 34.32

ROUNDED TOTAL -0.02
34.30

*
* 18% \$6.18 *
* 20% \$6.86 *
* 22% \$7.55 *
*

OF GUESTS 1

MERCI DE VOTRE VISITE AU BUREAU DE POSTE
Argent comptant et carte de credit
seulement.

Vous trouverez une machine distributrice
a l'interieur.

TPS:811901933 TVQ:1220512823
=====

==
TPS: 1,49 \$ TVQ: 2,98 \$
Total : 34,32 \$

FACTURE RÉVISÉE
Remplace 1 facture déjà produite
[REDACTED]

92
RESTO LE BUREAU DE POSTE LTEE
[REDACTED]

LE BUREAU DE POSTE
296 RUE SAINT-JOSEPH E
QUEBEC QC G1K 3A9
(418) 914-6161

*RELEVÉ DE TRANSACTION**

TRAN.: [REDACTED]
RECHERCHE: [REDACTED]

RUC: RESTAURANT

DU TABLE: [REDACTED]

L'ADDITION #: [REDACTED]

DU GROUPE: 1

D'EMPLOYE: [REDACTED]

EMPLOYE: [REDACTED]

TYPE: ACHAT

COMPTE: [REDACTED]

CARTE:XXXXXXXXXX [REDACTED]

MONTANT \$34.32

POURBOIRE \$5.15

=====
TOTAL CAD\$39.47

REFERENCE:

[REDACTED] H

FF/DT: 20

AUTOR.: [REDACTED]

[REDACTED] 10/19/2022 1:33:19 PM

VISA [REDACTED]
[REDACTED]

APPROUVEE - MERCI
01-027

[REDACTED]
COPIE DU DETAILLANT

MERCI
AU REVOIR

BERT GR. ALL. E
093 GRANDE ALLEE E. Qc, G1R2K4
418-653-1234

Marjorie Morin
390
Boulevard Charest Est
Québec

ZONE: Unknown

Livraison: 12:30

MAR 8 NOVEMBRE 2022
ADDITION #2991221-1

1 CUISSE	\$15.75
1 FILETS 4	\$18.50
1 WRAP PO.CROUSTILLANT	\$16.95
2 SAL.BANGKOK POULET	\$37.90
1 AV.FILETS POULET	\$0.00
1 AV.PO.GRILLEE	\$0.00
1 CUISSE PIRI-PIRI	\$17.75
1 ST-BURGER PIRI	\$19.50
1 POITRINE INDIEN	\$20.75
SOUS-TOTAL	: \$147.10
T.V.Q. (Taxe)	\$14.67
T.P.S. (Taxe)	\$7.36
TOTAL	\$169.13

Pourboire: _____

Total: _____

Chambre #: _____

Signature: _____

Nom en lettres moulées

Code d'enregistrement

023800110821221

TPS: #10099 6537 RT0001

T.V.Q. # 1000367946 TQ0017

Heure: 08:02

Building name: Minist
ère des Finances 438

MERCI ET BONNE JOURNEE

VOUS AVEZ ETE SERVI

PAR : _____

LIVRAISON _____

COMPTANT : \$169.13

TPS: 7,36 \$ TVQ: 14,67 \$

• LES MARCHÉS •
Tradition

TRADITION COURTEMANCHE BARIL
Tel : 418-522-4447
AU COEUR DU QUARTIER ST-ROCH

Servi par: [REDACTED]

EPICERIE
MONT EAU GAZ CITRON \$0.99 FP
QUEB-LAIT 2% CAR 200 \$1.29
VIANDE
CHAUD CHEDDAR DOUX E \$4.99
OP CROISSAN DIN 1 TX \$4.99 FP
FRUITS/LEGUMES
TREMPE LEGUMES PETIT \$3.77
ANANAS MORCEAU PETIT \$3.41
BIERE
MCKEOWN ORG. CIDRE \$3.29 FP
MCKEOWN ORG. CIDRE \$3.29 FP

SOUS-TOTAL \$26.02
TPS (5%) \$0.63
TVQ (9.975%) \$1.25

TOTAL \$27.90
DEBIT Media \$27.90
ARGENT Monnaie \$0.00

Nombre d'articles 8

AIR MILES

LAISSEZ-NOUS VOUS RECOMPENSER

Avec votre carte AIR MILES,
vous auriez accumulé: 1

Inscrivez-vous au programme
AIR MILES au WWW.AIRMILES.COM
ou au 1-877-AIRMILES

MERCHANT 23974550
TERM 502397455001

** Purchase ** 27.90
DEBIT #XXXXXXXXXXXX [REDACTED]
ACCOUNT RESP 001
DATE 11/07/2022 TIME 17:21:01
AUTH [REDACTED]
REF# [REDACTED]
APPL [REDACTED]
ATD [REDACTED]

OU APPROVED - THANK YOU

Retain this copy for your record

Poste Tran Magasin Oper 11/07/22
1 [REDACTED] 17:21:09

TPS: 870154531
TVQ: 102187331
REVENEZ NOUS VOTR
OURSEMENT SANS RECU ORIGINAL

DoorDash Delivery

Customer Name

Claudine P.

Dasher Pickup Time

Fri, Mar 31, 11:25 AM

Order Number

[REDACTED]

Total Items

7 items

~~1~~ Poutine au poulet / CA\$15.00
Chicken Poutine

1x Salade César / CA\$16.00
Caesar Salad

1x Haut de cuisse (viande
brune) / Upper thighs (dark
meat) (CA\$0.00)

1x Bol Protéiné Maïs / CA\$17.00
Corn Protein Bowl

1x Haut de cuisse (viande
brune) / Upper thighs (dark
meat) (CA\$0.00)

~~1~~ ¼ de poulet cuisse CA\$15.50
Combo / ¼ Chicken
Leg Combo

1x Salade Quinoa / Quinoa Salad
(CA\$1.00)

1x Frites / Fries (CA\$0.00)

~~1~~ Bol protéiné Taro / CA\$17.50
Taro Protein Bowl

1x Haut de cuisse (viande
brune) / Upper thighs (dark
meat) (CA\$0.00)

1x Extra sauce piquante / Extra
Spicy Sauce (CA\$0.50)

~~2~~ Bol protéiné CA\$17.00
Taro / Taro Protein
Bowl

1x Haut de cuisse (viande
brune) / Upper thighs (dark
meat) (CA\$0.00)

7 total Items

Subtotal

CA\$115.00

Tax

CA\$17.22

Total

CA\$132.22

CAFE DEPOT
383, Rue St-Jacques Ouest
Montreal, QC, H2Y 2N9
514-286-0099

7:43:37 Ven., 31 Mars 2023

4 MUFFINS \$11.60
4 CHOCOLATINE \$13.80
1 THERMOS \$28.00

SOUS-TOTAL \$53.40
TPS \$2.67
TVQ \$5.33
TOTAL \$61.40

MASTERCARD \$66.40
POURBOIRE \$5.00

TPS #722615507 RT0001
TVQ #1229674354 T00001

VOUS AVEZ ETE SERVI
PAR: CAISSE 1

RELEVÉ DE TRANSACTION / COPIE DU CLIENT
DATE/HEURE: 23/03/21 07:43:32
MASTERCARD - MONTANT: \$61.40
POURB: \$5.00 TOTAL: \$66.40
CARTE: *****
REFERENCE:
NO AUTOR:
MASTERCARD

IMPORTANT - CONSERVER
CETTE COPIE POUR VOS
DOSSIERS.

IPS: 2,67 \$ TVQ: 5,33 \$
Total : 61,40 \$

PAIEMENT REÇU

2023-03-31 07:36:45

CAFE DEPOT

383, RUE SAINT-JACQUES MONTREAL

☉ ☽ ☾ ☿ ♁ ♃ ♅ ♇ ♉ ♋ ♍ ♏ ♐ ♑ ♒ ♓

CAFE DEPOT
383, Rue St-Jacques Ouest
Montreal, QC, H2Y 2N9
514-286-0099

RELEVÉ DE TRANSACTION

ACHAT

TYPE CARTE:
CARTE: *****
DATE/HEURE: 23/03/31 07:43:32
REFERENCE:
NO AUTOR: 127813

MONTANT \$61.40
POURBOIRE \$5.00
TOTAL \$66.40

01/027 APPROUVEE - MERCI

SIGNATURE NON REQUISE

FACTURE#:

COPIE DU MARCHAND



NETTOYEUR 2520, RUE ÉVANGÉLINE, BEAUPORT, Q1E 1N6
418 661-6908

DATE :

NOM : RET.

ADRESSE: 390 Charest

LUNDI MARDI MERCREDI JEUDI VENDREDI
AM PM AM PM AM PM AM PM AM PM

13 Serviette à main

6 Débarbouillette

5 Linge à vaisselle

1 Guenille

1 SAC

NUMÉRO DU CLIENT


5045

NETTOYEUR ÉCLAIR INC.
2520 Évangéline
Quebec, Qc., G1E 1N6
661-6908

686-7248
1-Girard Eric
390, boul. Charest Est
5045

Facture #581657

13 Serviette à main	13 @	1.10 \$	14.30 \$
6 Débarbouillette	6 @	0.75 \$	4.50 \$
5 Linge à vaisselle	5 @	1.10 \$	5.50 \$
1 Guenille			0.80 \$
1 Sac ou Support			

Sous-Total	25.10 \$
T.P.S.	1.26 \$
T.V.Q.	2.50 \$
Total	28.86 \$

No T.P.S. R103855946
No T.V.Q. 10-0016-5936

25 article(s)
0

Cassier: 
12-05-2022 09:13:30 581657

Aucune garantie sur
les garnitures

Par/By Calicie Inc.
Nettoyeur Eclair Inc.

NETTOYEUR ECLAIR INC.
 2520 Évangéline
 Québec, Qc., G1E 1M6
 661-6908

686-7248
 1-Girard Eric
 390, boui. Charest Es
 5257

Facture #583452

1	Sac ou Support			
11	Serviette à main	11 @	1.10 \$	12.10 \$
4	Débarbouillette	4 @	0.75 \$	3.00 \$
5	Linge à vaisselle	5 @	1.10 \$	5.50 \$
2	Guenille	2 @	0.80 \$	1.60 \$

Sous-Total 22.20 \$
 T.P.S. 1.11 \$
 T.V.Q. 2.21 \$

Total 25.52 \$

No T.P.S. R103855946
 No T.V.Q. 10-0016-5936

22 article(s)
 0

Caissier: [REDACTED]
 16-06-2022 13:49:54 583452

Aucune garantie sur
 les garnitures

Par/By Caliciel Inc.
 Nettoyeur Eclair Inc.

NETTOYEUR ECLAIR INC. 2520, RUE ÉVANGÉLINE, BEAUPORT, Q1E 1M6
 418 661-6908

DATE: Sat

NOM: Sac

ADRESSE: 350 Charest

AUNE		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI	
AM	PM	AM	PM	AM	PM	AM	PM	AM	PM

Sac

11 Serviette main

4 débarbouillette

5 linge V.

2 guenille

NUMÉRO DU CLIENT: [REDACTED] 5257

NETTOYEUR 2520, INC. ÉVANGÉLINE, QUÉBEC, Q.C. G1E 1M6
418 661-6908

DATE : _____

NOM : _____

ADRESSE: 390 Charest

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
AM	PM	AM	PM	AM
JdC				
5 linge V				
7 serv. main				
1 débarbouillette				
4 Guenille				

NUMÉRO DU CLIENT

[REDACTED]

NETTOYEUR ÉCLAIR INC.
2520 Évangéline
Québec, Qc., G1E 1M6
661-6908

686-7248
1-Girard Eric
390, boul. Charest Es
4090

Facture #586880

5	Sac ou Support		
5	Linge à vaisselle	5 @	1.10 \$ 5.50 \$
7	Serviette a main	7 @	1.10 \$ 7.70 \$
1	Débarbouillette		0.75 \$
4	Guenille	4 @	0.80 \$ 3.20 \$

Sous-Total	17.15 \$
T.P.S.	0.86 \$
T.V.Q.	1.71 \$
Total	19.72 \$

No T.P.S. R103855946
No T.V.Q. 10-0016-5936

17 article(s)

0

Caissier: [REDACTED]
15-09-2022 14:07:28 586879

Aucune garantie sur
les garnitures

Par/By Calictel Inc.
Nettoyeur Eclair Inc.

Par Courriel à Mayo
28-Sept.22

NETTOYEUR ÉCLAIR INC.
2520 Évangéline
Québec, Qc., G1E 1M6
661-6908

686-7248
1-Girard Eric
390, boul. Charest Est
5305

Facture #589745

1	Sac ou Support			
7	Linge à vaisselle			
	7 @	1.10 \$		7.70 \$
8	Serviette a main			
	8 @	1.10 \$		8.80 \$
5	Débarbouillette			
	5 @	0.75 \$		3.75 \$
4	Guenille			
	4 @	0.80 \$		3.20 \$

Sous-Total	23.45 \$
T.P.S.	1.17 \$
T.V.Q.	2.34 \$

Total 26.96 \$

No T.P.S. R103855946
No T.V.Q. 10-0016-5936

24 article(s)

0

Caissier:

2022-11-15 13:32:58 589744

Aucune garantie sur
les garnitures

NETTOYEUR ÉCLAIR INC.
2520 Évangéline
Quebec, Qc., G1E 1N6
661-6908

686-7248
1-Girard Eric
390, boul. Charest Est
4630

Facture #592028

6	Débarbouillette	6 @	0.75 \$	4.50 \$
5	Guenille	5 @	0.80 \$	4.00 \$
6	Serviette a main	6 @	1.10 \$	6.60 \$
6	Linge à vaisselle	8 @	1.10 \$	8.80 \$
1	Sac ou Support			

Sous-Total	23.90 \$
T.P.S.	1.20 \$
T.V.Q.	2.38 \$

Total 27.48 \$

No T.P.S. R103855946
No T.V.Q. 10-0016-5936

25 article(s)

0

Caissier:

10-01-2023 14:09:24 592023

Aucune garantie sur
les garnitures

Par/By Caliciel Inc.
Nettoyeur Eclair Inc.

NETTOYEUR ECLAIR INC.
2520 Évangéline
Quebec, Qc., G1E 1M6
661-6908

686-7248
1-Girard Eric
390, boul. Charest Est
4084

Facture #592938

1 Pantalon	8.70 \$
1 Sac ou Support	

Sous-Total	8.70 \$
T.P.S.	0.44 \$
T.V.Q.	0.87 \$

Total 10.01 \$

No T.P.S. R103855946

No T.V.Q. 10-0016-5936

0 article(s)

2-629

Caissier:

02-02-2023 07:58:36 592938

Aucune garantie sur
les garnitures

Par/By Caliciel Inc.
Nettoyeur Eclair Inc.

NETTOYEUR ECLAIR INC.
2520 Évangéline
Quebec, Qc., G1E 1M6
661-6908

686-72480
1-Girard Eric
390, boul. Charest Est
1030

Facture #594683

10 Serviette a main			
	10 @	1.10 \$	11.00 \$
5 Guenille			
	5 @	0.80 \$	4.00 \$
5 Débarbouillette			
	5 @	0.75 \$	3.75 \$
7 Linge à vaisselle			
	7 @	1.10 \$	7.70 \$

Sous-Total	26.45 \$
T.P.S.	1.32 \$
T.V.Q.	2.64 \$

Total 30.41 \$

No T.P.S. R103855946
No T.V.Q. 10-0016-5936

27 article(s)

0

Caissier: XXXXXXXXXX
16-03-2023 08:45:05 594683

Aucune garantie sur
les garnitures

Par/By Calicel Inc.
Nettoyeur Eclair Inc.

chapitre A-2.1

LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

54. Dans un document, sont personnels les renseignements qui concernent une personne physique et permettent de l'identifier.
57. Les renseignements personnels suivants ont un caractère public:
- 1° le nom, le titre, la fonction, la classification, le traitement, l'adresse et le numéro de téléphone du lieu de travail d'un membre d'un organisme public, de son conseil d'administration ou de son personnel de direction et, dans le cas d'un ministère, d'un sous-ministre, de ses adjoints et de son personnel d'encadrement;
 - 2° le nom, le titre, la fonction, l'adresse et le numéro de téléphone du lieu de travail et la classification, y compris l'échelle de traitement rattachée à cette classification, d'un membre du personnel d'un organisme public;
 - 3° un renseignement concernant une personne en sa qualité de partie à un contrat de services conclu avec un organisme public, ainsi que les conditions de ce contrat;
 - 4° le nom et l'adresse d'une personne qui bénéficie d'un avantage économique conféré par un organisme public en vertu d'un pouvoir discrétionnaire et tout renseignement sur la nature de cet avantage;
 - 5° le nom et l'adresse de l'établissement du titulaire d'un permis délivré par un organisme public et dont la détention est requise en vertu de la loi pour exercer une activité ou une profession ou pour exploiter un commerce.
- Toutefois, les renseignements personnels prévus au premier alinéa n'ont pas un caractère public si leur divulgation est de nature à nuire ou à entraver le travail d'un organisme qui, en vertu de la loi, est chargé de prévenir, détecter ou réprimer le crime. De même, les renseignements personnels visés aux paragraphes 3° et 4° du premier alinéa n'ont pas un caractère public dans la mesure où la communication de cette information révélerait un renseignement dont la communication doit ou peut être refusée en vertu de la section II du chapitre II.
- En outre, les renseignements personnels prévus au paragraphe 2° ne peuvent avoir pour effet de révéler le traitement d'un membre du personnel d'un organisme public.

AVIS DE RECOURS EN RÉVISION

RÉVISION

a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

QUÉBEC

Commission d'accès à l'information
Bureau 2.36
525, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5S9

Tél. : 418 528-7741
Télec. : 418 529-3102

MONTRÉAL

Commission d'accès à l'information
Bureau 900
2045, rue Stanley
Montréal (Québec) H3A 2V4

Tél. : 514 873-4196
Télec. : 514 844-6170

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

APPEL DEVANT LA COUR DU QUÉBEC

a) Pouvoir

L'article 147 de la loi stipule qu'une personne directement intéressée peut porter la décision finale de la Commission d'accès à l'information en appel devant un juge de la Cour du Québec sur toute question de droit ou de compétence.

L'appel d'une décision interlocutoire ne peut être interjeté qu'avec la permission d'un juge de la Cour du Québec s'il s'agit d'une décision interlocutoire à laquelle la décision finale ne pourra remédier.

b) Délais

L'article 149 prévoit que l'avis d'appel d'une décision finale doit être déposé au greffe de la Cour du Québec, dans les 30 jours qui suivent la date de réception de la décision de la Commission par les parties.

c) Procédure

Selon l'article 151 de la loi, l'avis d'appel doit être signifié aux parties et à la Commission dans les dix jours de son dépôt au greffe de la Cour du Québec.